



# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient paraffine liquide

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

\*\*\*

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### paraffine liquide

No. CAS 8042-47-5

No. EINECS 232-455-8

Numéro 01-2119487078-27

d'enregistrement

Concentration >= 50 < 99 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

##### alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated

No. CAS 68920-66-1

No. EINECS 500-236-9

Numéro 01-2119489407-26

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 2,5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Aquatic Chronic 2 H411

#### Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Sable, Produits extincteurs en poudre

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaller les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est difficilement inflammable.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur	>	10	<	30	°C
--------	---	----	---	----	----

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
--	----	---------------------------

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### paraffine liquide

Type	SUVA
Valeur	5 mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: SSc; Etablie le: 11/2019

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

## Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant > 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant > 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État de la matière

liquide

#### Couleur

incolore, limpide

#### Odeur

caractéristique

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

#### inflammabilité

évaluation Non applicable

#### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

#### Point d'éclair

Valeur > 170 °C

#### Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

#### température de décomposition

Remarque non déterminé

Remarque non déterminé

#### valeur pH

Remarque Non applicable

#### Viscosité

##### cinématique

Valeur <= 20,5 mm²/s  
température 40 °C

#### solubilité(s)

Remarque non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

#### Pression de vapeur

Remarque non déterminé

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

## Densité et/ou densité relative

Valeur 0,85 g/cm³

## Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque non miscible

### propriétés explosives

évaluation non

### Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

## Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
Les critères de classification sont remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

### Indications générales

non déterminé

### Toxicité pour les poissons (Composants)

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

## alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 203	

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated

Espèces	Daphnia magna	
CE 20	0,07	mg/l
Durée d'exposition	21 d	

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated

Espèces	boue activée	
CE50	> 1000	mg/l
méthode	OCDE 209	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

dangereuses  
Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

##### 30 % et plus:

hydrocarbures aliphatiques

##### moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

# neoblank

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
10.04.2024

Date d'impression  
12.01.26

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

H304

Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations

EU: European Union

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.